

Décision

Générale

colonial

Décision n° 58-368-1927 congé

n° 58-368-1927

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 juillet 1927

Numéro JO

n° 368 du 31/07/1927

Date du numéro

31 juillet 1927

TEXTE INTÉGRAL

23 juillet 1927. l'adiutant Amouroux (Fédix), de la section des infirmiers coloniaux, sera rapatrié sur France, en vue de l'oblenion d'un congé de convalescence de trois mois.